

020/2015
21/03/2016
(000069 - 000068) RM,
AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

AFRICAN COURT ON HUMAN AND PEOPLES' RIGHTS
COUR AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

P.O Box 6274 Arusha, Tanzania, Tel: +255 732 979506/9; Fax: +255 732 979503

Web site: www.african-court.org Email registrar@african-court.org

OFFICE OF THE REGISTRAR

AFCHPR/Reg./020/2015/002

21 mars 2016

REQUÊTE NO 20/2015: Kamdem Roger c. Etats membres de la CIMA

Objet: Votre requête devant la Cour

Chers maîtres,

Cette lettre fait suite à votre requête introduite devant la Cour le 18 septembre 2015.

Nous portons à votre connaissance ce qui suit :

Au cours de sa quarantième session ordinaire tenue du 29 février au 18 mars 2016 à Arusha, la Cour a examiné votre recours.

La Cour a conclut qu'en vertu de l'article 3 (1) du Protocole, elle n'a pas compétence pour connaître de l'affaire et rejette la requête en conséquence.



Dr. Robert ENO
Greffier

Me Apolin PEPIEZEP Pehue, Avocat au Barreau des Hauts-de-Seine

26, rue Saint Denis -92700 COLOMBES-

Tel : 0033967155041, FRANCE

Email : pepiezep.avocat@gmail.com

Me Jean Paul MOPO KOBANDA, Avocat au Barreau des Hauts-de-Seine

113, rue Saint-Cloud-92000 Nanterre, Tel : +3396720296014, FRANCE

Me Gustave LEGROS, Avocat au Barreau des Hauts-de-Seine,

32, rue Saint Denis-92700 COLOMBES-Tel : +33147856060

FRANCE